



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

*La Ministre*



Nos Réf. : CAB/DF/n°2012-

Paris, le 8 NOV. 2012

*Chères* Mesdames les Présidentes,  
*chers* Messieurs les Présidents,

En faisant de l'École et de la jeunesse une priorité, le Président de la République et le gouvernement ont dessiné l'ambition des prochaines années : mieux former les jeunes, notamment les moins favorisés d'entre eux, diminuer les sorties du système sans qualification, mieux anticiper les mutations sociales, économiques et technologiques, réinstaurer la cohésion et la justice sociale.

Une telle ambition pour l'École exige de s'appuyer sur une nouvelle formation des enseignants. C'est la voie que nous avons choisie. Un débat public a eu lieu, sur ce thème, dans le cadre de la concertation sur l'École, nourri par un dialogue constant. Pendant plusieurs semaines, dans un esprit constructif, ce débat a rassemblé toutes les parties concernées. L'enseignement supérieur y a tenu sa place : les représentants des organisations syndicales, les membres des conférences et des organisations universitaires ont enrichi le débat de leurs contributions.

Aujourd'hui, les grands principes de cette réforme se dessinent et il m'importe, par ce courrier, de vous les faire partager.

Tout d'abord, il est aujourd'hui acquis qu'enseigner est un métier, un métier qui doit s'apprendre de manière progressive, pour permettre l'acquisition simultanée des savoirs et des compétences disciplinaires, scientifiques et professionnels. Conçus sur le modèle des masters universitaires professionnels, les cursus de formation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation devront se conformer à un cahier des charges national, dont la définition est en cours. Ce cahier des charges s'appuiera sur les référentiels métiers établis par le Ministère de l'Éducation nationale, et sur les principes reconnus des formations universitaires de niveau master.

Parce qu'enseigner est un métier difficile et complexe, qui s'exerce dans des situations pédagogiques et scolaires diverses, une partie de ces cursus devra se faire en alternance. C'est la condition d'une professionnalisation de la formation aux métiers de l'enseignement, exigence qu'a rappelée récemment le Président de la République.

Pour attribution

Pour information

Pour suite à donner

*- Présidente  
- VP CA - VP CE VU - VP CS  
- DGS  
- DGSA*

*. / .*

Ensuite, si le concours a vocation à réguler l'accès à l'emploi public, son objectif est bien de classer les meilleurs candidats, et non d'acquérir des compétences indépendantes du cursus de formation. C'est pourquoi les épreuves du concours seront définies en cohérence avec la formation, en s'appuyant sur les savoirs et les compétences, notamment professionnelles, acquises pendant le master, mais aussi lors des derniers semestres du cycle licence. La position du concours ne saurait remettre en cause son caractère intégré, ni le caractère simultané de la formation.

Enfin, les nouvelles Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) seront des composantes universitaires en charge d'organiser la formation initiale des enseignants et personnels de l'éducation. Elles accueilleront les étudiants préparant les concours de recrutement organisés par l'État, mais aussi les personnels de l'éducation nationale qui ont vocation à se former tout au long de la vie. Elles permettront, également, de valider les acquis de l'expérience. En l'état actuel des discussions, il est prévu que sur chaque site, un projet de création d'une ESPE soit élaboré à partir d'un cahier des charges précisant les missions, les modes d'organisation et d'intégration aux universités. Ce cahier des charges devrait être rendu public au début de l'année 2013, afin de permettre aux établissements de préparer, dans les meilleurs délais, la préparation de leur projet de création. Selon le choix de chaque site, l'ESPE pourrait être une composante d'une université ou d'un EPCS. Accréditées conjointement par les deux ministères, les ESPE s'appuieront sur les équipes pédagogiques et scientifiques des établissements du site pour assurer la formation. Elles devront aussi organiser leur relation avec les services académiques et les établissements scolaires concernés. Et parce que la réussite étudiante et la rénovation pédagogique sont une priorité, les ESPE seront aussi des acteurs de la formation initiale et continue des enseignants du supérieur.

Cette réforme se mettra en œuvre dès septembre 2013. Je suis parfaitement consciente des contraintes de tout ordre qui s'en suivent. Mais, nous ne pouvons en retarder la mise en œuvre quand tous et toutes s'accordent à dénoncer l'actuelle réforme et souhaiter une refondation de l'école. La qualité de la formation des futurs enseignants est une priorité. Je souhaite qu'elle soit aussi celle des universités.

Pour l'année de transition, des dispositions doivent être prises. La Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle vous a informés de ces changements, consécutifs à l'avancement de la date des épreuves d'admissibilité des concours, mais aussi de la nécessité de renforcer autant que possible la formation professionnelle des futurs enseignants. Certains me disent que c'est courir le risque de fragiliser la formation. Je vous réponds simplement : quand le Gouvernement s'engage aussi volontairement pour recruter de nouveaux professeurs dont nos écoles, collèges et lycées ont besoin, est-il possible que l'Université, acteur enfin reconnu de leur formation, ne soit pas au rendez-vous ?

Il nous faudra aussi attirer davantage de jeunes vers ces métiers et ces formations, des jeunes bien formés, des jeunes venant de divers horizons. Une première mesure a été inscrite dans la loi votée par le Parlement le 9 octobre dernier. Dès 2013, 6 000 "emplois d'avenir du professorat" (EAP) seront créés, destinés à soutenir les étudiants boursiers souhaitant devenir professeurs. Proposés dès la seconde année de Licence, les EAP sont des contrats de trois ans, renouvelables chaque année. Ils seront, par académie, affectés dans des établissements et des secteurs disciplinaires prioritaires. Les étudiants bénéficiaires de ces contrats prendront l'engagement de se présenter à un des concours de recrutement des métiers de l'enseignement.

Ils effectueront une activité au sein d'un établissement scolaire leur permettant une première mise en situation professionnelle. D'autres actions pourront à l'avenir être étudiées afin de renforcer l'attractivité des métiers d'enseignants.

Le caractère novateur de la réforme, son impact attendu, le temps limité qui nous est imparti pour la conduire, sont autant de faits dont je prends la mesure. Les deux années à venir vont être des années charnières. La brièveté de la transition nous oblige à être réactifs et à conduire les transformations nécessaires. Ceci doit se faire dans la concertation et dans l'accompagnement. C'est pourquoi j'ai demandé à la Directrice Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle, et aux membres de mon cabinet, de se tenir à votre disposition pour vous aider à conduire et réussir cette réforme. C'est aussi la raison qui me conduit à travailler en étroite relation avec le Ministre de l'Éducation Nationale, Vincent PEILLON.

Engager ensemble cette importante réforme de la formation des enseignants est une mission exaltante au service des étudiants, du savoir et de l'éducation. Je sais ce que ressentent beaucoup d'entre vous, enseignants, enseignants chercheurs et personnels administratifs : construire encore de nouvelles maquettes de formation, préparer les mesures de transition, anticiper les changements de calendrier, accueillir tous les nouveaux candidats aux concours. Je connais l'inquiétude des personnels des Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM), volontaires pour une formation des enseignants renouvelée mais anxieux de la création des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) qui devront les accueillir. Je sais la crainte au sein des départements disciplinaires face à la professionnalisation des formations et des concours.

Mais cette réforme est urgente et je dois pouvoir compter sur vous pour relever le défi. Tous ensemble, nous devons construire une autre formation des enseignants pour répondre enfin aux besoins de l'École et de notre jeunesse.

Pour ces raisons, je vous invite à diffuser largement ce courrier au sein de la communauté universitaire et vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, l'expression de ma meilleure considération.

*Un grand merci, en vous  
remerciant de votre coopération,  
au service de la réussite du parcours  
de formation et d'enseignement,*



Geneviève FIORASO